

≡ **GARÉOULT** ≡

CONCOURS
Mon bel
Epouvantail
en objets recyclés

RÈGLEMENT

- Concours ouvert à tous jusqu'au 28 avril 2025
- Modalités & inscriptions en Mairie ou sur www.gareoult.fr

Plus d'Infos • 04 94 72 87 08





RÈGLEMENT

Mon bel Épouvantail

Dans le cadre de la **Fête du Terroir du jeudi 29 mai 2025**, la Ville de Garéoult organise un **concours d'épouvantails** en objets recyclés.

Les créations seront exposées en centre-ville afin que les visiteurs puissent voter durant la journée.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION

- * Le concours est gratuit et ouvert à tous
- * La participation peut se faire de manière individuelle (par famille) ou via une structure

Obligations des participants :

- * S'inscrire via le bulletin de participation disponible en mairie et sur le site de la ville www.gareoult.fr rubrique agenda **avant le 28 avril 2025**.
- * Déposer l'épouvantail **avant le mardi 26 mai 2025** sur rendez-vous auprès du Service événementiel : 04 94 72 87 08
- * Accepter le présent règlement

ARTICLE 2 : CONSIGNES DE CONCEPTION

L'épouvantail proposé dans le cadre de ce concours DOIT :

- * Être réalisé en volume et mesurer entre 1m50 et 2m50
- * Être confectionné en objets recyclés et de seconde main. L'usage de matériaux naturels (*paille, bois...*) est autorisé.
- * Être équipé d'un socle stable ou d'un système d'accroche
- * Les participants devront donner un nom à leur épouvantail (*à mentionner sur le bulletin d'inscription*)

☹ La Ville de Garéoult refusera toute création contenant des matières dangereuses et/ou tranchantes et toutes celles qu'elle jugerait inappropriée ou tendancieuse.

L'épouvantail proposé dans le cadre de ce concours NE DOIT PAS:

- * Être identifiable et faire apparaître le nom du participant ou de la structure concernée

ARTICLE 3 : VOTE DU PUBLIC ET PROCLAMATION DES RÉSULTATS

- * Le public est invité à voter le jour de la **Fête du terroir de 9h00 à 16h00**.
- * Des bulletins de vote et une urne seront à la disposition du public sur le stand des ateliers créatifs situés dans le Jardin Bertrand.
- * La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu à 16h30 – Pl. du Gal de Gaulle

ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ

- * Les participants au concours acceptent que leur épouvantail soit exposé dans les rues du centre-ville le jour de la **Fête du Terroir**.
- * Les participants pourront récupérer leur épouvantail **à partir de 17h, le 29 mai 2025**.
(*En cas d'impossibilité de le récupérer le jour de la Fête, il sera conservé au service technique jusqu'au 6 juin 2025. Passé ce délai, il sera considéré comme propriété de la ville de Garéoult*)
- * L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des épouvantails.

ARTICLE 5 : DROIT A L'IMAGE

* Chaque participant autorise expressément le service Communication de la Ville de Garéoult à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître ainsi que son épouvantail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ARTICLE 6 : ANNULATION, INTEMPERIES

* En cas de force majeure, d'intempéries et pour des raisons de sécurité, la Ville de Garéoult se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours d'épouvantails en objets recyclés. Dans ce cas, aucune indemnisation ne pourra être versée aux participants.

ARTICLE 7 : CONSENTEMENT

- * Le présent règlement est consultable en Mairie, sur le site de la Ville et le jour même de la manifestation.
- * Le participant certifie en avoir pris connaissance et en accepter les différentes clauses.